

Lettre du SNUipp Isère

Lundi 9 mars 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

Version PDF : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Négociations préalables départementales dans le cadre de la grève du 19 mars

- Règles du mouvement : signez la pétition
- Sédentarisations de postes de RASED
- Exercice du droit syndical

La loi restreignant le droit de grève des enseignants du premier degré prévoit des négociations préalables au dépôt du préavis de grève. Dans ce cadre, l'intersyndicale du premier degré avait déposé un exposé de motifs concernant les trois points ci-dessus. Nous vous présentons ci-dessous ce qui en est ressorti et surtout ce qui n'en est pas ressorti...

■ Règles du mouvement : très peu d'avancées acceptables : signez la pétition.

Des petits « bougés » pour un ensemble toujours pas acceptable.

- Ce ne sont plus 5 mais 3 zones géographiques que les non titulaires d'un poste sont obligés de demander.
- Les collègues victimes de mesures de carte scolaire ne sont plus tenus de faire des vœux géographiques
- Pour les TR à temps partiel, l'Inspectrice d'académie s'est engagée à étudier les situations au cas par cas. Nous invitons donc tous les collègues concernés à demander un examen de leur situation.
- Sur les modalités des nominations sur zones, nous n'avons pas eu de précisions satisfaisantes si ce n'est que finalement, ça n'est pas aléatoire.
- Pour les collègues actuellement à titre provisoire sur des postes de RASED fermés, engagement est pris de « porter une attention toute particulière aux situations délicates des personnels exerçant actuellement à titre provisoire »

Ces « avancées » sont totalement insuffisantes.

Nous vous invitons à signer et faire signer massivement et rapidement la pétition figurant sur notre site et à nous la retourner par courrier ou par fax (voir site) : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article627>

■ Sédentarisation des postes de RASED :

Il aura fallu deux mois à l'Inspectrice d'académie pour enfin prendre en compte en Isère les annonces faites par monsieur Darcos sur la « non-suppression » de la moitié des postes de RASED qu'il entendait supprimer. Deux mois de perte de temps et d'énergie, ponctués notamment par un CTPD interrompu et des réunions stériles !

Les 59 postes RASED sont toujours supprimés. La plupart de ces postes sont aujourd'hui occupés à titre provisoire ou sont vacants. Les collègues titulaires (une dizaine en réalité), touchés par ces fermetures, se sont vus proposer pour la rentrée 2009 des postes dont certains sont maintenant redéfinis en « maîtres spécialisés nommés sur postes en surnuméraires ». Autrement dit, on supprimerait leurs postes pour leur demander de faire le même travail en restant spécialisés. On est encore de toute façon loin du compte... l'IA de l'Isère réussit le tour de force de fermer 59 postes alors que le recteur lui demandait d'en fermer 56 ; en jouant sur les postes vacants et les maîtres non spécialisés, elle ne sédentarise que 9 collègues !

Nous exigeons que ces situations soient examinées lors d'un CTPD spécial : une rentrée, ça se prépare dans un cadre paritaire légal.

■ Exercice du droit syndical

L'administration nie exercer des pressions sur les collègues en s'adressant de manière aléatoire à certains d'entre eux prétendant avoir reçu tardivement leur déclaration d'intention.

En ce qui concerne le respect des organisations syndicales, le relevé de conclusion des négociations que nous propose l'IA à ce jour en dit plus qu'un long discours :

- seul figure l'argumentaire de l'IA,
- pas un mot des arguments des syndicats,
- de nombreux « oublis » (les pressions, l'appel à candidature de l'école des moines ...),
- sont rangés dans le paragraphe « points d'accord » les constats et les prises d'actes.... Drôle de conception d'un accord

Même au ministère on ne va pas jusque-là dans le mépris des organisations syndicales : les exposés de chacun sont relatés. Nous ne signerons donc pas ce relevé de conclusions.

■ Climat : difficulté à exercer le dialogue social dans notre département

Quelques exemples :

- Deux mois pour appliquer des décisions ministérielles favorables au personnel,
- Transcription très partielle des négociations préalables au dépôt de préavis de grève,
- Impossibilité de préparer les comités techniques paritaire faute de document exploitable
- Refus de convoquer une CAPD centrée sur les règles du mouvement

Nous ne comprenons pas ce qui peut motiver l'Inspection académique de l'Isère à entretenir un tel climat avec les organisations syndicales et les représentants du personnel.

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr